Etude démographique relative aux sages-femmes en Île-de-France

Bilan:

- Si les sages-femmes sont plus nombreuses qu'il y a dix ans pour répondre à des besoins croissants, leur inégale répartition sur le territoire a généré des inégalités d'accès à la prise en charge dans les départements à forte natalité (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise...).
- La densité de sages-femmes en lle-de-France reste inférieure à celle observée en France entière
- La période récente est également marquée d'une part par l'évolution des modes d'exercice des sages-femmes issue de la réflexion menée dans le cadre du virage ambulatoire et d'autre part par l'élargissement de leurs compétences pour proposer aux femmes une offre moins pourvue par d'autres professionnels (suivi gynécologique, contraception, IVG médicamenteuse, dépistage des cancers...).

A. L'Île-de-France a connu un effet rattrapage du nombre de sages-femmes au cours des dernières années sans qu'il suffise à répondre aux besoins de prise en charge

La région Île-de-France est confrontée à une situation paradoxale puisqu'elle subit des tensions importantes en ressources humaines au sein des salles de naissance alors que le nombre de sagesfemmes présentes sur le territoire n'a jamais été aussi élevé.

Ainsi, les effectifs de sages-femmes ont augmenté de près de 32 % en Île-de-France entre 2011 et 2022, contre près de 23 % sur le territoire national. Par conséquent, la part des sages-femmes franciliennes dans les effectifs nationaux passe de 15 % en 2011 à 16 % en 2022. Toutefois, ce pourcentage reste faible par rapport à la part de femmes en âge de procréer (15 à 54 ans) en IDF qui est de 20,3% de l'effectif France entière en 2022.

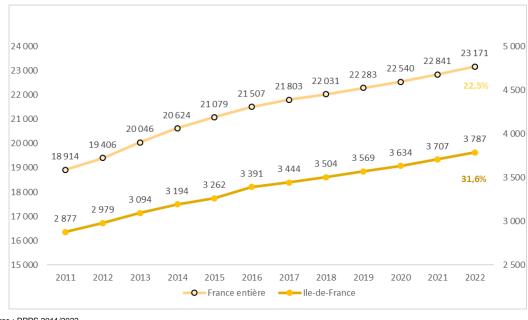


Figure 1 : Evolution des effectifs de sages-femmes entre 2011 et 2022

Source: RPPS 2011/2022

B. Les effectifs de sages-femmes sont répartis de manière hétérogène sur le territoire francilien et ces disparités ont eu tendance à s'accroître ces dernières années

La répartition des effectifs est hétérogène sur le territoire régional. Ainsi, alors que Paris concentre 33% des effectifs de sages-femmes de la région en janvier 2022 (pour 18,8% de femmes âgées de 15-54 ans) les autres départements (à l'exception des Yvelines et des Hauts-de-Seine) en comptent sur leur territoire moins de 10% (pour 13,6% de femmes âgées de 15-54 ans en Seine-Saint-Denis et 13,5% de femmes âgées de 15-54 ans dans les Hauts-de-Seine).

De plus, ces disparités ont tendance à s'accroître au cours des dernières années avec une évolution des effectifs qui n'est pas uniforme. En effet, les effectifs tendent à augmenter depuis 2011 dans les départements les mieux dotés et à stagner dans les autres. Ainsi, le nombre de sages-femmes a augmenté de 63 % à Paris, contre 10 % en Seine-Saint-Denis et 8% respectivement en Seine-et-Marne et dans le Val d'Oise (11%).

Carte 1 : Répartition des effectifs de sages-femmes par département en 2011 et 2022

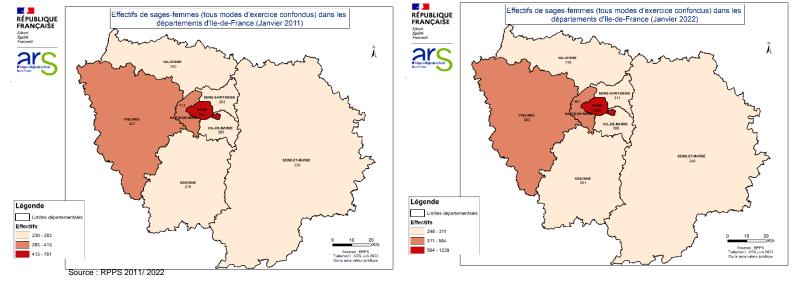
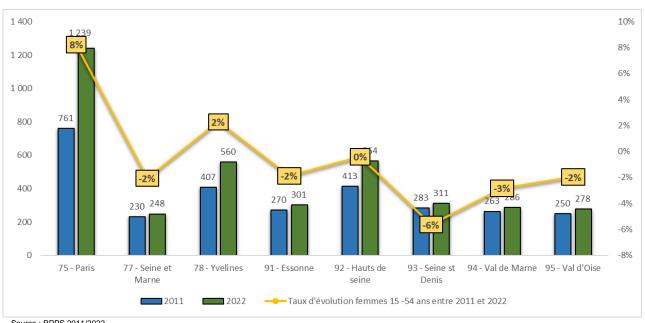


Figure 2 : Taux d'évolution des femmes âgées de 15 à 54 ans, entre 2011 et 2022 par département



Malgré des effectifs qui augmentent, la densité des sages-femmes en Ile-de-France reste inférieure à celle en France, avec 112 sages-femmes pour 100 000 femmes de 15 à 54 ans en Ile-de-France contre 139 sages-femmes pour 100 000 femmes en France entière. À l'échelle départementale, ce sont les départements de Paris (194 sages-femmes pour 100 000 femmes), des Yvelines (149 sages-femmes pour 100 000 femmes) et des Hauts-de-Seine (123 sages-femmes pour 100 000 femmes) qui présentent une densité plus élevée que la moyenne régionale.

Tableau 1 : Taux d'évolution de la densité de sages-femmes entre 2011 et 2022 par département

Départements	Nom du département	Densité de sages- femmes sur population de femmes âgées de 15 à 54 ans (2011)	Densité de sages- femmes sur population de femmes âgées de 15 à 54 ans (2021)	Variation des densités 2011/2022
75	Paris	110,2	194,1	76%
77	Seine et Marne	61,7	64,9	5%
78	Yvelines	106,4	149,0	40%
91	Essonne	80,7	87,7	9%
92	Hauts de seine	90,6	122,7	35%
93	Seine st Denis	65,4	67,4	3%
94	Val de Marne	68,9	72,8	6%
95	Val d'Oise	75,1	81,5	9%
Total général	Ile-de-France	85,0	111,5	31%
Total général	France entière	115,0	138,8	21%

Source: RPPS 2011 et 2022, INSEE

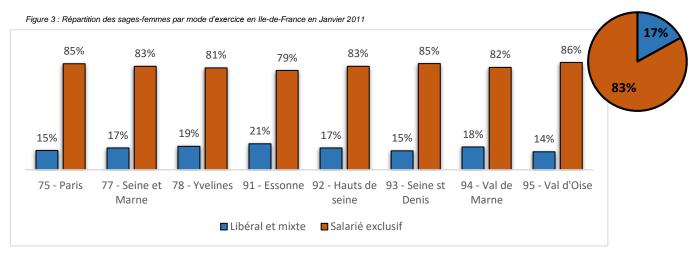
C. En parallèle, le mode d'exercice des sages-femmes franciliennes a évolué vers la ville, renforçant les tensions en matière de ressources humaines dans les structures hospitalières

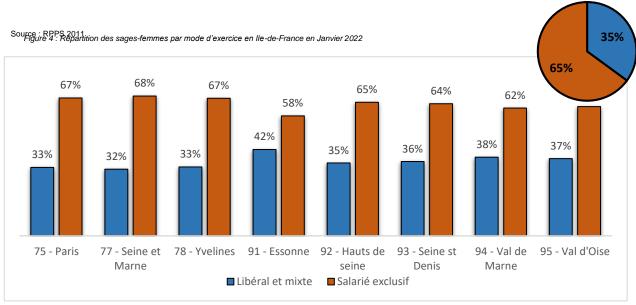
Le mode d'exercice des sages-femmes franciliennes a également évolué, impactant les ressources humaines dans les structures hospitalières. Les sages-femmes nouvellement diplômées privilégient en effet désormais la pratique libérale. Les remplaçantes ont, quant à elles, une activité principalement salariale. L'exercice salarié reste cependant très majoritaire.

En Ile-de-France, entre 2011 et 2022, les effectifs de sages-femmes en exercice libéral et mixte augmentent fortement (+ 172%) alors que la hausse des effectifs de salariés est très faible (+ 3%).

En France, entre 2011 et 2022, les effectifs de sages-femmes en exercice libéral et mixte augmentent fortement également (+125%) alors que les effectifs de salariés restent très faibles (+ 1%).

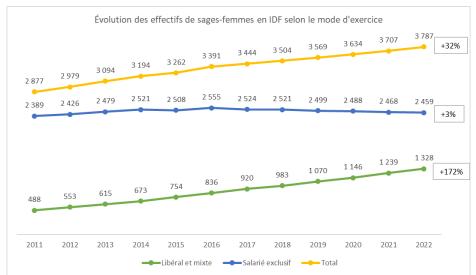
La part des sages-femmes exerçant en libéral ou de manière mixte passe de 17 % à 35 %.





Source : RPPS 2022

Figure 5 : Evolution des effectifs de sages-femmes en lle-de-France par mode d'exercice entre 2011 et 2022



Source : les données présentées concernent les sages-femmes en exercice standard (hors retraités, hors remplaçants, hors bénévoles) enregistrées au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) en janvier 2022.

D. Formation

En Ile-de-France, les capacités de formation en maïeutique (144 places en 2022) ont progressé depuis 2004 : +11% en Île-de-France contre +7,1% au plan national. Cette progression a fortement ralenti entre 2016 et 2021 (+2,9% en Ile de France contre +3,9% au niveau national).

E. Projections

La structure d'âge des sages-femmes en Île-de-France est très similaire à celle en France entière.

- La part des sages-femmes âgées de moins de 35 ans en Janvier 2022, est de 28,6% en Ile-de-France contre 28,7% en France entière ;
- La part des sages-femmes âgées de 60 ans et plus en Janvier 2022 est de 9,1% en Ile-de-France contre 8,5% en France entière.

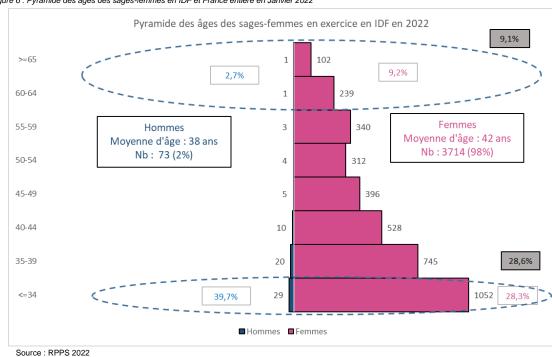


Figure 6 : Pyramide des âges des sages-femmes en IDF et France entière en Janvier 2022

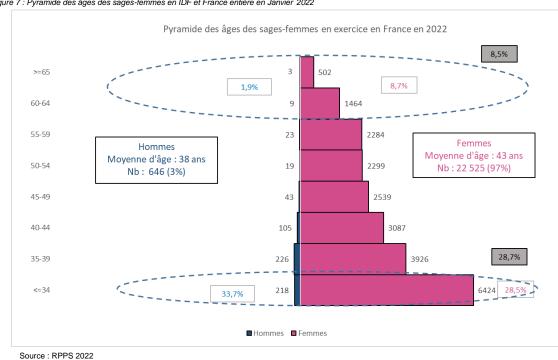


Figure 7 : Pyramide des âges des sages-femmes en IDF et France entière en Janvier 2022

La part des sages-femmes de moins de 35 ans est très importante en Ile-de-France ainsi qu'en France entière. La moyenne d'âge est de 42 ans en lle-de-France et 43 en France entière.

A l'échelle départementale, ce sont dans les départements de la petite couronne, que la proportion d'entrantes est la plus forte. La proportion de sortantes est plus marquée dans le département des Yvelines et des Hauts-de-Seine (9% réciproquement).

La projection linéaire des effectifs de sages-femmes en lle-de-France et en France entière montre une constante augmentation des effectifs pour l'Ile-de-France, avec un taux d'évolution de 60% et une hausse de 43% en France entière. De ce fait, la part des effectifs de sages-femmes d'Ile-de-France devrait passer de 16,2% en 2021 à 17% en 2031.

Taux de fuite

Le taux de fuite des sages-femmes diplômées en Ile-de-France est de 17% en Janvier 2022.

F. Evolution des naissances et des effectifs de sages-femmes

Parallèlement, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), on observe une forte baisse du nombre de naissances en lle-de-France et France métropolitaine entre 2009 et 2019 (-4% contre -10%). C'est entre 2019 et 2020 que la proportion de naissances a baissé le plus (-3,1%).

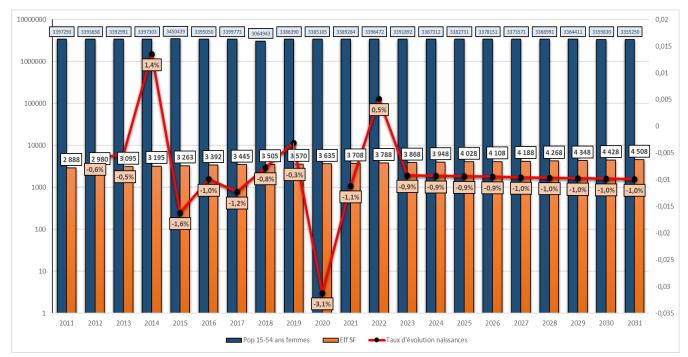
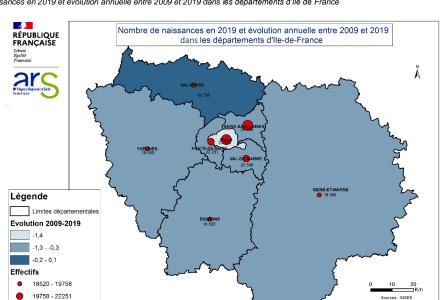


Figure 8 : Projection du nombre de sages-femmes, du nombre de femmes âgées de 15 à 54 ans en lle-de-France et taux d'évolution des naissances entre 2011 et 2031

Sources : INSEE 2011/2022, RPPS 2011/2022 – Projection : Méthode de la régression linéaire

22251 - 28456

À l'échelle départementale, entre 2009 et 2019, c'est à Paris que l'évolution annuelle du nombre de naissances chute le plus (-1,4%) contrairement au Val d'Oise qui observe une augmentation annuelle de 0,1%.



Carte 2 : Nombre de naissances en 2019 et évolution annuelle entre 2009 et 2019 dans les départements d'Ile de France

Source : INSEE

Naissances	En 2019	Évolution annuelle moyenne 2009-2019
Petite couronne	71 106	-0,5
Grande couronne	75 413	-0,3
Île-de-France	173 892	-0,4
France métropolitaine	712 204	-0,7

Source : INSEE

Selon l'INSEE, l'évolution du nombre moyen de naissances domiciliées par jour par région en 2022 aurait baissé plus fortement (-3,4% entre janvier et mai) en Ile-de-France qu'en France entière (-0,3%).

Tableau 2 : Evolution 2022 du Nombre moyen de naissances domiciliées par jour par région (données provisoires)

Année 2022						
Région de domicile	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Tendance sur les cinq premiers mois
Île-de-France	-8,00%	0,80%	-5,90%	-2,60%	-0,90%	-3,40%
France Entière	-2,90%	2,60%	-0,60%	-0,20%	-0,40%	-0,30%

Source : INSEE

Le nombre de sages-femmes en Ile-de-France est en hausse, pour un nombre de naissances et de femmes de 15 à 54 ans en baisse.

G. Mesures d'attractivité et de fidélisation

Aides à l'installation

Suite à l'arrêté du zonage des sages-femmes, entre février 2020 et Mars 2022, 84 contrats d'aide ont été signés dont : 16 Contrat d'aide à l'installation des sages-femmes (CAISF), 38 Contrat d'aide au maintien des sages-femmes (CAMSF) et 30 Contrat d'Aide à la Première Installation des sages-femmes (CAPISF) répartis dans 6 départements d'Ile-de-France. C'est dans les départements de Seine-Saint-Denis (30% des contrats) et du Val-d'Oise (29% des contrats) que le nombre de contrats ouverts est le plus élevé.

Tableau 3 : Nombre de contrats par département

Départements	Zone d'installation	CAISF	CAMSF	CAPISF	Total général
77	Sous dotée	5	1	3	9
77	Très sous dotée	1	CAMSF CAPISF 1 3 1 1 2 2 2 3 3 3 10 11 10 11 10 1 7 5 5 4	2	
78	Sous dotée	1	2	2	5
76	Très sous dotée			3	3
91	Sous dotée	1	3		4
93	Très sous dotée	4	10	11	25
94	Sous dotée	1	10	1	12
0.5	Sous dotée	2	7	5	14
95	Très sous dotée	1	5	4	10
Total général		16	38	30	84

Source : Pôle RHS - DOS - ARS IDF

Contrat d'Allocation d'études (CAE)

Le dispositif de CAE mis en place depuis 2020 permet aux établissements de santé ainsi qu'aux établissements et services médico-sociaux franciliens de verser une allocation forfaitaire aux étudiants en dernière année d'études, inscrits dans les écoles ou instituts de formation en santé relevant de métiers en tension, en contrepartie d'un engagement de servir de 18 mois au sein de ces établissements.

Au total, 451 CAE ont été réalisés, sur la campagne clôturée le 31 Mars 2022. Au sein des établissements de santé franciliens, 54 CAE (soit 12% des CAE totaux) ont été validés pour les étudiants dans les écoles ou instituts de formation en santé relevant du métier de sage-femme.

Tableau 4 : Estimation du nombre de CAE par formation

Formations	Total général			Proportions			
	Total	CAE validés	CAE en instruction	% Total	% CAE validés	% CAE en instruction	
AS	50	45	5	11%	12%	6%	
IDE	291	239	52	65%	64%	67%	
IADE	8	3	5	2%	1%	6%	
IBODE	0	0	0	0%	0%	0%	
MERM	27	22	5	6%	6%	6%	
Orthophoniste	4	3	1	1%	1%	1%	
MK	17	15	2	4%	4%	3%	
Sage-femme	54	46	8	12%	12%	10%	
Total général	451	373	78	100%	100%	100%	

Source : Pôle RHS - DOS - ARS IDF

A l'échelle départementale, sur les 451 CAE, c'est dans le département de la Seine-et-Marne (25% soit 9 CAE sur 36) et dans le département de la Seine-Saint-Denis (17% soit 9 CAE sur 53) que l'on retrouve le plus de CAE pour les sages-femmes contrairement au département des Hauts-de Seine (2% soit 1 CAE sur 54).